Bureau du

Mons

que le Con
blier sur les
donner aux
de contribue

Le Co
que possible
faire distribu
plaires que
encore de vo
nuellement
pourra vous
tribution aux

Le Co
tices, vous v
munication à

Le nom
de votre parc
qu'elle est po

CIRCULAIRE.

Bureau du Conseil de Régie de l'Association de la Propagation de la Foi.

QUEBEC, 15 *février*, 1839.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous adresser quelques exemplaires d'une Notice que le Conseil de l'Association de la PROPAGATION DE LA FOI vient de publier sur les missions qui sont secourues par cette précieuse institution, afin de donner aux associés une idée de l'œuvre sainte à laquelle ils se sont empressés de contribuer.

Le Conseil désirant qu'un exemplaire de cette Notice soit donné, autant que possible, à chaque chef de dizaines, ose se flatter que vous voudrez bien faire distribuer à ceux qui exercent cette charge dans votre paroisse, les exemplaires que je prends la liberté de vous transmettre. Le Conseil se propose encore de vous adresser à l'avenir les Notices qu'il a dessein de publier annuellement sur le même sujet, et aime à croire que, malgré le trouble que cela pourra vous causer, vous accepterez volontiers la charge d'en faire aussi la distribution aux personnes qui y auront droit.

Le Conseil espère de plus qu'en vous occupant de la distribution des Notices, vous voudrez bien recommander aux chefs de dizaines d'en donner communication à leurs neuf autres co-associés qui ont droit d'en avoir la lecture.

Le nombre d'exemplaires qui vous est envoyé pour les chefs de dizaines de votre paroisse est calculé d'après la contribution de vos paroissiens, telle qu'elle est portée sur la recette de 1838.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et

Très-obéissant serviteur,

Ant. M. De Troy

Secrétaire.